Image not found or type unknown

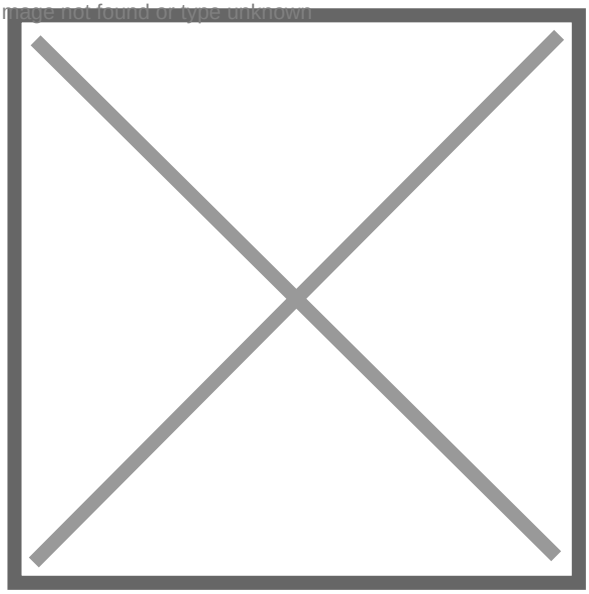

Part d'un usufruitier dans le cas de la vente d'une indivision

Par **Brienne**, le **15/05/2009** à **19:03**

Bonjour,
Nous sommes quatre frères indivis d'une propriété dont notre père, aujourd'hui décédé, nous a fait la donation de son vivant (il y plus de vingt ans). Notre mère âgée de 80 ans en octobre prochain, et qui vit sur cette propriété, possède l'usufruit de celle-ci.
L'un d'entre nous souhaite racheter la part des trois autres, et l'usufruit de notre mère. Quelle est la part de celle-ci dans l'hypothèse ou elle accepte de s'en séparer?
Le bien est estimé à 750 000 euros.
Merci beaucoup pour votre prochaine réponse, et bien cordialement à vous.
Brienne

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés